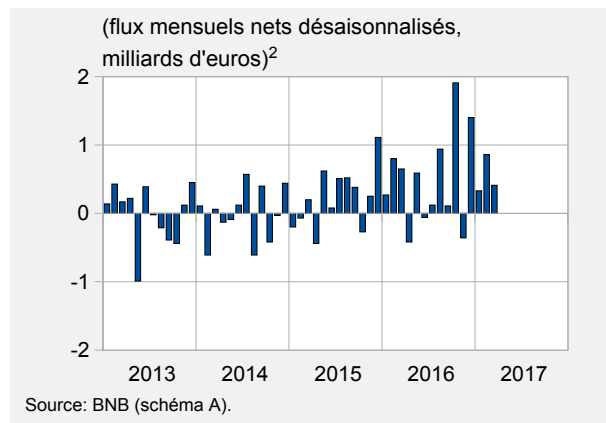
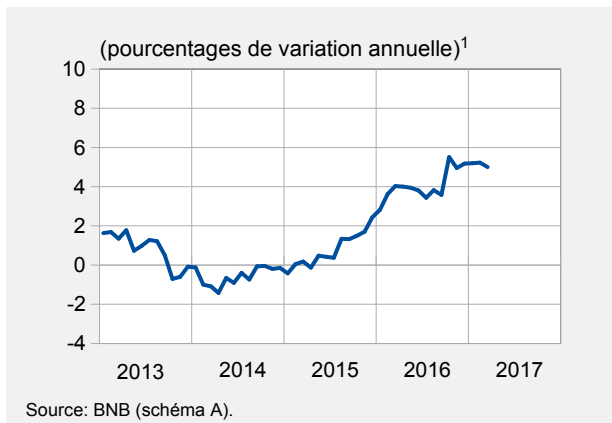


Liens: [observatoire du crédit](#)

Mars 2017

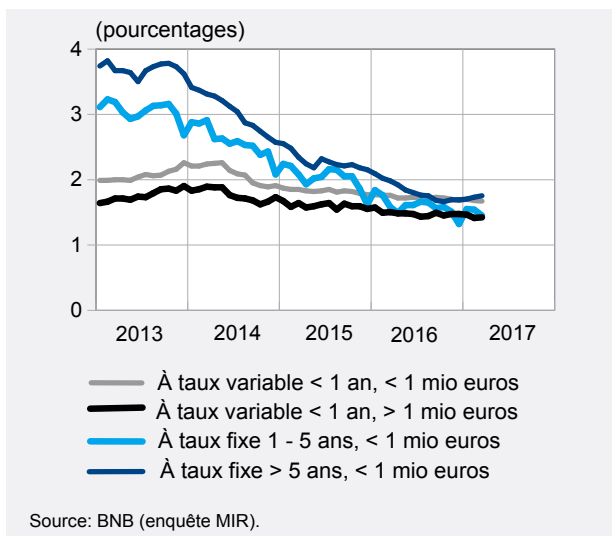
CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PAR LES BANQUES RÉSIDENTES



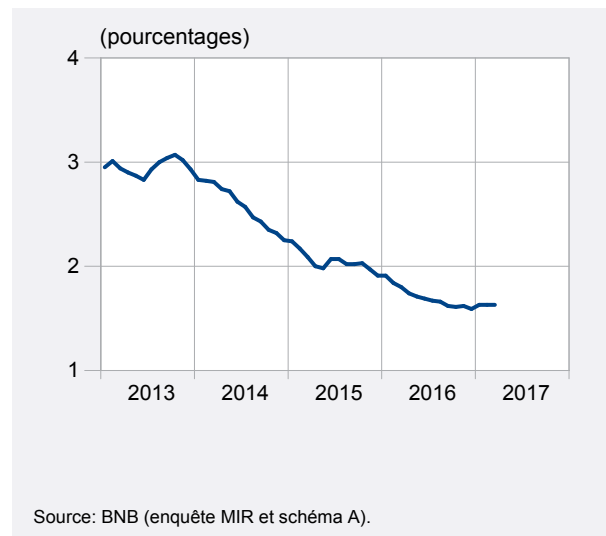
En mars, le taux de variation à un an d'écart des crédits alloués par les banques résidentes aux sociétés non financières a légèrement diminué par rapport à février, s'établissant à 5,0 % (contre 5,2 % un mois auparavant). Ce développement tient au fort ralentissement des octrois de crédits à court terme, qui a partiellement été compensé par l'accélération de ceux à moyen et à long termes. Le taux de croissance des crédits à moins d'un an est ressorti à 0,3 % (contre 3,3 % le mois précédent). Celui des crédits compris entre un et cinq ans s'est renforcé, pour atteindre 6,4 % (contre 2,8 % en février), tandis que le taux de variation annuelle des crédits à plus de cinq ans est resté soutenu, à 6,8 % (contre 6,7 % le mois précédent). Sur la base des données désaisonnalisées, le volume des nouveaux crédits accordés en mars a été supérieur (de 0,4 milliard d'euros) à celui des remboursements.

La moyenne des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises est demeurée stable, à 1,63 % en mars, comme en janvier et en février. Cette situation s'explique par l'augmentation modérée du coût des crédits à long terme (dont la fixation initiale du taux est supérieure à cinq ans), par le tassement des tarifs sur les crédits à moyen terme (dont la fixation initiale du taux est comprise entre un et cinq ans) et par la relative stabilité des coûts des crédits à court terme (dont la fixation initiale du taux est inférieure à un an). Le coût des emprunts à long terme a progressé de 2 points de base, à 1,75 %, tandis que le taux des prêts à moyen terme a diminué de 9 points de base, revenant à 1,45 %. Les tarifs sur les prêts à court terme n'ont guère changé: pour ceux dont le montant était inférieur à un million d'euros, il a baissé de 1 point de base, à 1,67 %, tandis que le coût des emprunts dont le montant était supérieur à cette somme s'est redressé de 1 point de base, à 1,42 %.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES NOUVEAUX CRÉDITS



TAUX MOYEN PONDÉRÉ ³



1 Calculés comme le rapport des flux cumulés nets des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente. Cette définition n'inclut pas les reclassifications et révisions éventuelles de l'encours.
 2 Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés dont on déduit la valeur des remboursements.
 3 Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux nouveaux crédits aux entreprises. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.